

Affaires Juridiques  
MLT

**Objet : Gratuité pour l'organisation d'une visité guidée du moulin de Sannois**

**Le Maire de Sannois,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

**Vu** la délibération n°2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Vu** la délibération n°2023/32 du 6 avril 2023 du Conseil municipal mettant à jour les fourchettes tarifaires des activités organisées par le service culturel,

**Vu** la décision n°2019/48 du 24 juillet 2019 portant Tarification du Moulin historique de Sannois

**Vu** l'arrêté n°2023/74 du 05 octobre 2023 portant délégation de fonctions aux Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués,

**DECIDE :**

**Article 1 : d'accorder** dans le cadre de la formation continue des agents à l'histoire de la meunerie - une gratuité aux salariés de l'entreprise des Grands Moulins de Paris à l'occasion de leur venue le 27 mai 2024.

**Article 2 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020  
SANNOIS, le 24 mai 2024

**Bernard JAMET**

  
Maire de Sannois  
Vice-Président  
Communauté d'Agglomération Val Parisis



Pour le Maire  
Par délégation  
Directeur Général Adjoint des services po  
HARDY 

Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T

A.R du... 28 mai 2024 .....

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20240524 - DC 2024 - 56 - AR

Publiée le 28 mai 2024 .....